

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2026-17

**portant approbation du devis de l'EIRL Franck TABARD
pour la fourniture et la pose de garde-corps pour un muret
dans le cadre de l'aménagement de la place Jean Moulin**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2026-28 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 21 Mars 2026, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la délibération n°2021-85 en date du 29 novembre 2021 portant approbation notamment du dossier d'aménagement de la place Jean Moulin,
Considérant que pour compléter cet aménagement il est nécessaire de sécuriser un muret avec la fourniture et la pose de garde-corps,
Vu le devis de l'EIRL Franck TABARD qui s'élève à 6 687, 65 € HT – 8 025, 18 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : Le devis de l'EIRL Franck TABARD - 11 Montely – 23190 CHAMPAGNAT est accepté pour un montant de 6 687, 65 € HT – 8 025, 18 € TTC, pour la fourniture et la pose de garde-corps pour sécuriser un muret dans le cadre de l'aménagement de la place Jean Moulin (*crédits correspondants inscrits au budget principal de l'exercice 2026 à l'opération 207*).

Auzances, le 15 Juin 2026

Le Maire,

Leilha BERTHON

